

MAIRIE D'USSY SUR MARNE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE MUNICIPAL du 25/09/2025 n° 2025/53 Portant permis de stationnement

Le Maire de la Commune d'Ussy sur Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande d'autorisation de l'Entreprise SPEBI - 85 Bis rue Jean Le Galleu 94200 IVRY SUR SEINE qui souhaite installer un échafaudage au niveau du 6 rue du Château 77260 USSY SUR MARNE, à l'effet de procéder à des travaux de ravalement.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique pendant les travaux et de réglementer la circulation et le stationnement aux abords de ladite parcelle,

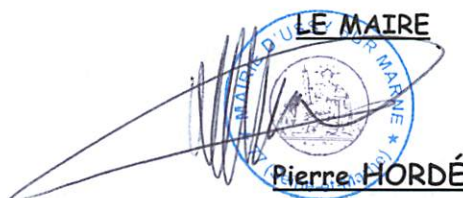
ARRETE

Article 1 : l'Entreprise SPEBI est autorisée à installer un échafaudage, sur une longueur de 7 m et une largeur de 0,50 m, avec empiètement sur le trottoir et la chaussée, au 6 rue du Château - 77260 USSY SUR MARNE, afin de procéder à des travaux de ravalement, à compter du 06/10/2025 et jusqu'au 30/11/2025.

Article 2 : Le pétitionnaire aura la charge de la signalisation réglementaire « panneaux et éclairages » de son chantier, de jour comme de nuit, ainsi que l'installation d'un échafaudage protégé pour le passage des piétons.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à l'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.


LE MAIRE
Pierre HORDÉ